

<p>COMPTE-RENDU CONSEIL DE QUARTIER GALVENTS-CORBY 24 OCTOBRE 2008</p>
--

17 personnes présentes, plus Philippe LUTAUD, Maire-Adjoint, François SOULABAILLE, Conseiller municipal délégué, et Romain LACUISSE, responsable du service Démocratie Locale.

Philippe LUTAUD annonce un aménagement futur (courant 2009) de la rue de la Porte de Trivaux, entre la RD 906 et l'avenue J.B Clément, qui se traduira notamment par l'abattage d'arbres. Une réunion sera menée avec les riverains.

Un participant signale qu'à la sortie de l'immeuble « le Panoramique », rue Paul Padé, un portillon est toujours fermé. Les usagers tentant de se glisser sous ce portillon, cela représente un danger.

Groupes de travail :

François SOULABAILLE rappelle les groupes de travail définis lors de la réunion précédente :

- gestion des déchets verts ;
- Clamibus ;
- circulation et stationnement.

Il rappelle le mode de fonctionnement souhaité par la mairie : les membres des groupes de travail se réunissent de manière autonome, avec néanmoins le soutien du service démocratie locale si besoin est, puis présentent leurs réflexions aux conseils de quartier. Les élus n'ont pas vocation à intervenir systématiquement dans les groupes de travail ; ils font remonter les informations issues de ces groupes aux autres élus et aux services municipaux.

Jardin partagé :

François SOULABAILLE présente le principe du jardin partagé : héritier des jardins ouvriers, il s'agit d'une association d'habitants cultivant un terrain confié par la mairie ; ce type de réalisation participe à l'embellissement du quartier (pas de constructions hétéroclites). Par définition, ces jardins sont plutôt créés à l'intention des habitants d'immeubles, mais parfois des habitants de pavillons y participent également.

Par exemple, la mairie du XIV^e arrondissement de Paris a réalisé un tel jardin le long de la voie de chemin de fer, et il s'agit d'un succès.

Les écoles du quartier pourraient aussi être associées à un tel projet, ajoute Philippe LUTAUD. François SOULABAILLE invite les personnes intéressées à consulter le site :

<http://vert.tige.asso.free.fr> pour plus d'information sur les jardins partagés, voir aussi <http://www.jardinons-ensemble.org/>.

Il ajoute qu'une visite d'un jardin partagé parisien est possible : les personnes intéressées peuvent prendre contact avec lui à ce sujet.

Conseil de développement durable :

La communauté d'agglomération Sud de Seine a mis en place un conseil de développement durable, auquel 7 citoyens clamartois sont appelés à participer. La municipalité a donc choisi de sélectionner un citoyen par quartier.

Philippe LUTAUD propose ainsi le nom de Mr Jean-Pierre RIVIERE (excusé ce soir), particulièrement impliqué dans les questions d'environnement. La salle n'y porte aucune objection. Plus de détails sur la politique intercommunale de développement durable :

http://www.suddeseine.fr/show_art.php?id_article=526

Questions diverses :

Au carrefour villa de Chevreuse / avenue J.B Clément, la visibilité est mauvaise pour les automobilistes sortant de l'impasse. C'est d'autant plus dangereux que la limitation de vitesse est souvent enfreinte, notamment par les bus.

*

L'éclairage du passage piéton du haut de la rue des Roissys est insuffisant.

*

En bas de l'escalier de la rue de Fontenay, une jardinière est trop haute et gêne la visibilité des piétons qui souhaitent s'engager sur le passage protégé.

*

Des participants se demandent pourquoi c'est la vitesse de 30km/h qui a été retenue pour réguler la circulation en ville. François SOULABAILLE explique que 30 km/h est la vitesse maximale à laquelle un choc avec une voiture a peu de risques d'être fatal pour le piéton. Au-delà de 30 km/h, le risque de décès est bien plus élevé.

*

Le régime des feux du carrefour Corby/Chatillon fait débat (présence d'un feu à destination des piétons, immédiatement suivi d'un autre pour réguler la circulation du carrefour).

*

Au carrefour Fontenay / rue du Fort, des encombrements se produisent au moment où les bus rentrent au dépôt.

*

Un habitant suggère que les plaques de rue indiquent désormais si la voie est une route départementale et le cas échéant le numéro de la route, puisque c'est cette information qui est donnée dans les recherches d'itinéraires par Internet.

*

Rue de la Noise (partie en impasse) : les riverains sont considérablement gênés par le stationnement anarchique. Ils réclament plus de sanctions policières, et que soit repeint le signal de stationnement interdit qui était marqué au sol.

*

Un participant s'interroge sur la pertinence de poser une telle série de questions diverses en réunion. Ne serait-il pas plus efficace d'écrire à la municipalité ?

La réunion se clôt à 22H30.